

Couverture de thèse de Doctorat

Afin de garantir le respect des chartes graphiques des établissements et la cohérence du support, les logos, les noms des établissements, le numéro de l'école doctorale, le nom de l'école doctorale, l'image de fond et le titre : Thèse de Doctorat ne sont pas modifiables.

Instructions sur les paramètres modifiables

- (1) Indiquer dans le cas d'une cotutelle internationale (*avec un établissement étranger*) les 2 établissements de délivrance du diplôme (Docteur de *établissement 1* Docteur de *établissement 2*)
- (2) Si la thèse est en cotutelle internationale, mettre le logo des 2 établissements
- (3) Indiquer la spécialité
- (4) Attention :: le prénom doit être en minuscules (Jean) et le NOM en majuscules (BRITTEF)
- (5) Donner le titre complet de la thèse, éventuellement le sous-titre, si nécessaire sur plusieurs lignes
- (6) Indiquer la date et le lieu de soutenance de la thèse
- (7) Indiquer le nom du (ou des) laboratoire (s) dans le(s)quel(s) le travail de thèse a été effectué, indiquer aussi si souhaité le nom de la (les) faculté(s) (UFR, école(s), Institut(s), Centre(s)...), son (leurs) adresse(s)...
- (8) Indiquer le Prénom en minuscules et le NOM en majuscules, le titre de la personne et l'établissement dans lequel il effectue sa recherche

Exemples :

- *Professeur, Université d'Angers*
- *Chercheur, CNRS, École Centrale de Nantes*
- *Professeur d'université – Praticien Hospitalier, Université Paris V*
- *Maitre de conférences, Oniris*
- *Chargé de recherche, INSERM, HDR, Université de Tours*

S'il n'y a pas de co-direction, faire disparaître cet *item* de la couverture

1^{ère} de couverture

Informations obligatoires :

- ◆ Le **nom de l'établissement** qui délivre le doctorat et le **nom de l'école doctorale**.
Dans le cas d'une cotutelle internationale de thèse, mentionner le nom de chacun des établissements.
- ◆ **L'unité de recherche.**
- ◆ **Le type de doctorat.**
- ◆ **Le titre de la thèse** ou l'intitulé des principaux travaux (le choix des mots du titre est particulièrement important, tous ces mots étant indexés systématiquement dans les catalogues).
- ◆ Les prénoms (en minuscules) et noms (en majuscules) de **l'auteur**.
La règle administrative veut que soit utilisé d'abord le nom patronymique, suivi éventuellement du nom d'usage, qu'il résulte du mariage ou de la filiation. Les deux noms sont indexés et interrogeables dans les catalogues et bases de signalement des thèses.
- ◆ Les mentions « épouse », « époux » « dit » ou « née » ne doivent pas être utilisées. Pour qu'il n'y ait pas de confusion possible entre les noms et prénoms de l'auteur, tous les noms doivent apparaître en majuscules.
- ◆ Les prénoms et noms du **directeur de recherche**.
S'il y a deux directeurs, mentionner en premier le directeur principal. Pour les thèses qui sont soutenues dans le cadre d'une cotutelle internationale, utiliser une barre oblique "/" pour séparer les deux directeurs de thèse.
- ◆ La **tomaison** éventuelle.
- ◆ La **date de soutenance** si elle est définitive.
- ◆ La **composition du jury**.
Les noms et prénoms des membres du jury selon les mêmes règles que celles décrites précédemment, avec indication de la fonction de la personne et du rôle au sein du jury. Il est nécessaire de rappeler les informations sur les rapporteurs, si ceux-ci font partie du jury (*dans de très rares cas, il est possible qu'un rapporteur n'assiste pas à la soutenance*).

N.B. : la page de titre est la première page du document. Elle est comptabilisée dans la pagination mais n'est jamais numérotée...

Dos de la thèse ou « 4^e de couverture »

Informations obligatoires (à inscrire également sur le bordereau d'enregistrement national) :

Le résumé en français :

Composé au maximum 1700 caractères, espaces compris, il est précis et permet de comprendre comment le sujet est abordé. Tous les mots du résumé sont indexés et peuvent servir à la recherche.

Les mots clés en français :

Ils sont choisis par l'étudiant en accord avec son directeur de thèse, en fonction de la terminologie en vigueur dans sa discipline. La bibliothèque de l'établissement se servira les mots choisis pour définir l'indexation Rameau, langage en usage dans les catalogues collectifs.

Le titre de la thèse en français :

Le choix des mots du titre est particulièrement important, tous ces mots étant indexés systématiquement dans les catalogues).

Le titre en anglais :

Il sert au signalement de la thèse dans des bases de données internationales. Tous les mots sont indexés et peuvent servir à la recherche.

Abstract :

Composé au maximum de 1700 caractères, espaces compris, il est la transposition fidèle en anglais du résumé français, sans être une traduction littérale pure.

Dans le cas d'une thèse en cotutelle internationale, si la langue de la thèse n'est pas le français, un résumé substantiel en français est requis en plus des résumés prévus ci-dessus. Ce condensé, d'une dizaine de pages, est alors placé avant la table des matières.

Les mots-clés en anglais :

Ils servent au signalement de la thèse dans des bases de données internationales et au moissonnage OAI.

L'intitulé et l'adresse de l'unité ou du laboratoire de rattachement :

S'ils ne figurent pas en page de titre, en respectant les formes prescrites par l'établissement de soutenance.